

René MÉRIGUET (1913-1954)

Navigateur



René Lucien MÉRIGUET est né le **25 mai 1913** à 16 h 30 au lieudit Sagne-Maury (où la famille sont les seuls habitants), commune de La Saunière dans le département de la Creuse.

Il est le fils de Firmin Silvain MÉRIGUET, employé aux chemins de fer, 30 ans, né le 25 août 1882 à Marsac en Creuse et de Marie Eugénie PÉNOT, garde-barrière, 29 ans, née le 19 mai 1884 à Saint-Yrieix-les-Bois en Creuse. Du couple, marié le 8 octobre 1906 à Saint-Yrieix-les-Bois, naissent quatre enfants : Léa le 10 février 1908 à La Brionne en Creuse puis à La Saunière ; Elie le 3 juin 1910, Elise et son jumeau René (futur aviateur) le 25 mai 1913.

René est engagé volontaire le 3 janvier **1934** à l'intendance militaire de Périgueux en Dordogne, au titre du 37^e R.A. (Régiment d'Aviation) stationné à Casablanca au Maroc, Il embarque par voie maritime à Bordeaux en Gironde, le 9 janvier **1934** pour débarquer à Casablanca le 12 janvier **1934** où il rejoint son corps.

Il est admis à suivre les cours préparatoires à l'école des apprentis mécaniciens de Rochefort en Charente-Maritime, où il débarque par voie maritime le 26 avril **1935** pour être affecté à la 13^e Compagnie de l'air.



Il obtient le brevet de mécanicien radio, n° 294, le 9 avril **1936** et le 26 avril il est affecté à la B.A. 122 (Base Aérienne) de Chartres en Eure-et-Loir (*insigne de gauche*).

Il est nommé caporal, puis le 1^{er} septembre au grade de caporal-chef et à celui de sergent à compter du 11 novembre. Le 22 décembre **1936**, il passe par organisation à la B.A. 123 d'Orléans-Bricy dans le Loiret (*insigne de droite*).



Il obtient le brevet radio en avion (radio navigant), n° 545, le 7 janvier **1937** et il est détaché le 26 avril **1937** au Bataillon de l'air 109 puis pris en compte à Tours en Indre-et-Loire, au groupe 2/51.

René MÉRIGUET, 25 ans, se marie le 25 juin **1938** à La Saunière en Creuse dans sa commune natale, avec Adrienne Eugénie LAINÉ, 18 ans, née le 3 avril 1920 à Saint-Médard en Creuse. Du couple naissent trois enfants ; Daniel, Michèle et Bernard.

René participe à partir du 2 septembre **1939** à la campagne de France (déclaration de guerre le 3 septembre **1939**) et il est rattaché le 16 septembre **1939** au bataillon de l'air 101 à Toulouse en Haute-Garonne, puis à la 31^e escadre aérienne à compter du 1^{er} janvier **1940**. Il est promu sergent-chef le 16 janvier **1940**.

Le 4 juin **1940**, l'équipage auquel il appartient est cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants : « *Equipage d'élite. A participé les 15 et 16 mai 1940 à l'attaque des colonnes blindées ennemies. Au cours de l'une d'elles, a eu son appareil mis en flammes par la défense terrestre et a attendu d'être dans nos lignes pour évacuer l'appareil en parachute* ».

Cette citation lui vaut l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Il est détaché est mis à la disposition du Commandement aérien de l'air au Levant. Il effectue la campagne de Syrie du 9 juin **1941** au 12 juillet **1941**.

Le 21 août **1941**, il est cité à l'ordre de l'aviation de bombardement dans les termes suivants : « *Equipage de valeur qui a fait preuve des plus belles qualités d'audace et de sang-froid. Le 15 juin 1941, malgré une forte réaction de l'artillerie antiaérienne, a participé avec succès au bombardement de la flotte ennemie et a réussi par son tir à atteindre un bâtiment de guerre lui causant de graves avaries* ». Cette citation lui vaut l'attribution de la croix de guerre 1939-1940 avec étoile de vermeil (*photo*).



Le 13 juillet **1941**, il est mis « sur pied de guerre » (considéré en campagne) et détaché à Lyon dans le Rhône puis à Marignane dans les Bouches-du-Rhône, où il rejoint le G.B. 1/31 (Groupe de Bombardement). Le 1^{er} décembre **1942**, il en permission renouvelable de 30 jours. Il est promu adjudant le 31 décembre **1942**.

Il est mis en congé d'armistice le 1^{er} mars **1943**, affecté au B.D.P. (Bataillon de Défense Passive) à Avignon dans le Vaucluse et inscrit au C.A.L. (Centre Administratif Local) de Salon-de-Provence dans les Bouches-du-Rhône. Le 1^{er} mai, il est muté au C.A.L. de Limoges en Haute-Vienne. Le 1^{er} juin **1943**, il est rappelé à l'activité jusqu'au 31 janvier **1944**.

Le 1^{er} février, il est envoyé en permission renouvelable et placé en congé d'armistice à compter du 1^{er} mai. A partir du 24 septembre 1944, il est employé comme agent de renseignement par le B.C.R.A. (*) Londres, et cela jusqu'au 1^{er} octobre 1945.

(*) *Le Bureau Central de Renseignements et d'Action fut, pendant la Seconde Guerre mondiale, le service d'espionnage et d'action de la France Libre.*

Le 1^{er} janvier 1945, René est administré par le CRAP 208 (Centre de Rassemblement et d'Administration du Personnel) de Bordeaux. Il est promu adjudant-chef le 1^{er} juin 1945.

Le 16 mars 1945, il est cité à l'ordre de la brigade dans les termes suivants : « *Radio émérite, toujours volontaire pour les missions dangereuses, a réussi à effectuer un déplacement important de matériel avec une voiture automobile dans un maquis occupé par l'ennemi dans la Creuse en juillet 1944* ».

Cette citation lui vaut l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze.

Il est rappelé dans l'Armée de l'air à compter du 1^{er} octobre 1945 et affecté à la S.L.A. (Section de Liaisons Aériennes) de Saint-Cyr dans les Yvelines, comme radio-navigateur. Il est promu au grade de sous-lieutenant, cadre navigant, puis lieutenant à titre définitif par décret du 12 septembre 1946, rétroactivement à compter du 23 mars 1946. Le 21 mai 1946, il reçoit la Médaille commémorative de la guerre 1939-1945 (photo).



Il est affecté au G.L.A.M. (Groupe de Liaisons Aériennes Ministérielles) à Villacoublay dans les Yvelines, à compter du 26 août 1946 puis à la 6^e escadre de liaison (GLAM 1/60) et à la 40^e escadre de liaisons (GLAM 1/40).

Le 6 août 1947, il est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur en qualité de lieutenant groupe de liaisons aériennes ministérielles (voir document en annexe).

Le 15 mai 1948, il passe par changement de dénomination au Groupement des Moyens Ministériels de Transports Aériens (GMMTA) puis à la 60^e escadre de Transport et de Liaisons (GLTA 1/60).

Il est ensuite affecté à l'école 2/706 de Cazaux en Gironde, en qualité de stagiaire comme élève navigateur le 17 juillet 1950. Il est promu au grade de capitaine, cadre navigant, pour prendre rang à compter du 1^{er} janvier 1951. Le 9 mars, il obtient le brevet d'observateur navigateur en avion, n° 7386. Il est affecté au GLTA 1/60 à Villacoublay le 5 juillet 1951.

Le 26 janvier 1953, il est détaché à la 60^e Escadre, 3^e bureau opérations, comme officier adjoint. Le 15 juillet, il satisfait à l'examen de connaissances générales pour le grade de commandant.

Le 29 décembre 1953, il est mis à la disposition du sous-groupement des moyens militaires des transports aériens en Extrême-Orient.

Il embarque par voie aérienne le 29 décembre 1953 et débarque le 4 janvier 1954 à Saïgon. (Photos de la Base Aérienne de Do Son en Indochine en 1954)



Il est affecté au Groupe de Transport 02/062 en qualité d'officier navigateur le 9 janvier 1954.



Il est cité à l'Ordre de l'aviation de bombardement : « *Officier navigateur d'élite. A donné toute la mesure de sa valeur au cours de la bataille de Dien Bien Phu. S'est constamment montré volontaire pour les missions les plus difficiles ou périlleuses. A effectué en 72 heures de vol, 18 missions au-dessus du Camp retranché parmi lesquelles, entre le 20 avril et le 8 mai 1954, cinq missions particulièrement délicates de parachutage de personnel de nuit.*

A toujours poursuivi avec un rare sang-froid l'exécution de ses missions malgré les tirs violents et précis de l'ennemi.



A eu son avion 2 fois touché par la D.C.A. (Défense Contre Aéronefs). Totalise en Indochine 47 missions de guerre n° 2 en 180 heures 40 minutes de vols dont 18 missions de guerre n° 2 en 72 heures effectuées durant la période du 20 avril au 8 mai 1954 ».

Cette citation lui vaut l'attribution de la croix de guerre des T.O.E. (Théâtres d'opérations extérieurs) avec une étoile de vermeil (photo).

Le 15 août 1954, René reçoit la médaille coloniale, il détenait déjà la médaille commémorative du Levant.

Le 22 septembre 1954, un Douglas C-47 immatriculé F-RAZM (Foxtrot-Romeo Alpha Zulu Mike) part en mission avec comme équipage : le commandant DARDE (pilote), le capitaine René MÉRIGUET (navigateur) et l'adjudant Alexandre AUCLAIR (mécanicien, creusois, voir sa biographie).

Le décollage (toujours face au vent) s'effectue en direction de la mer, lorsque le moteur droit de l'appareil subit une forte baisse de régime. L'avion en perte de vitesse percute la mer à 150 mètres de la côte de Do-Son en Indochine et sombre en partie (photos de l'hélicoptère survolant l'épave de l'appareil).



René MÉRIGUET, bon nageur, tente de regagner la côte à la nage, mais n'y parvient pas et disparaît. Le pilote et le mécanicien sont recueillis sains et saufs.

René MÉRIGUET, 41 ans, est « Mort pour la France » disparu en service aérien commandé. Il totalisait 2 433 heures de vol.



Il est promu officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur à compter du 21 septembre 1954, veille de sa disparition, avec la citation suivante.

« Officier navigateur de grande valeur joignant les plus belles qualités morales à une expérience aéronautique éprouvée. A toujours fait preuve de la plus haute conscience professionnelle dans l'exécution des missions qui lui ont été confiées. S'est notamment distingué par son sang-froid en poursuivant un parachutage au profit du poste de Dong-Ly le 2 juillet 1954 sous le feu de la D.C.A. adverse qui endommagea son appareil. A renouvelé cet acte de courage le 11 juillet 1954 au dessus du poste de Phu-My. Totalise en Extrême-Orient 162 missions de guerre n° 2 en 463 heures 25 minutes de vol »

Le 21 janvier 1955, un jugement déclaratif du tribunal civil de Paris fixe au 22 septembre 1954 la date de décès du capitaine MÉRIGUET dont le corps n'a pas été retrouvé.

Une plaque commémorative est apposée sur le Monument aux Morts à la commune de La Saunière en Creuse, sa ville natale, et une autre à la mairie du 7^e arrondissement à Paris où il avait élu domicile avec son épouse.

A la Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy, les bâtiments et les artères portent dans leurs grandes majorités un nom de baptême. Ce nom est toujours celui d'un militaire.

Un bâtiment à l'entrée de la BA 123 porte le nom « Bâtiment Cne MERIGUET » (photos)



Sources & remerciements :

Sophie MÉRIGUET, fille de Daniel et petite-fille de René MÉRIGUET

Marie-Laure MÉRIGUET, cousine de René MÉRIGUET

André CLAMONT

René ROUZAUD - Yves FLAMANT - Franck ROUMY - Robert CHAUVIN

Lucien MORAREAU de l'ARDHAN → www.aeronavale.org

Les Archives Départementales de la Creuse à Guéret (23) → www.creuse.fr

Le site internet « Mémoire des hommes » → www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

La Base Aérienne 123 d'Orléans-Bricy dans le Loiret (45) → www.ba123.air.defense.gouv.fr

Mise en œuvre par Fernande BONNEMAIN → www.airmemorialcreusois.fr

MINISTÈRE de l'AIR

Service du Personnel
de
l'Armée de l'Air

3^{ème} BUREAU

N^o 4593

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE NATIONAL de la LÉGION D'HONNEUR

Monsieur MERIGUET

René, Lucien

Lieutenant

est informé que par Décret
du 6 août 1947 rendu par application
de l'Ordonnance du 7 Janvier 1944, la Croix
de CHEVALIER dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
lui a été attribuée pour prendre rang du 6 août 1947

Il aura droit au port de l'insigne de la
décoration à la date du 6 août 1947 et aux
arrérages attachés à celle-ci à compter du
1^{er} janvier 1948

L'attribution de la présente décoration
sera régularisée ultérieurement par une loi spéciale.

Insigne fourni gratuitement
Décret du 29 mars 1940.
article 3

Paris, le 22 OCT. 1947

Pour le Ministre et par son ordre,
Le Colonel BOUCHER, Chef du Service
du Personnel de l'Armée de l'Air

Nota. La présente lettre d'avis tient lieu de certificat
d'inscription pour le paiement des arrérages attachés à la
décoration jusqu'à la délivrance du livret de traitement par
la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Mention des paiements est faite au verso par les payeurs dans
les cases destinées à cet usage.

Si l'intéressé est déjà membre de la Légion d'Honneur ou
décoré de la Médaille Militaire et en possession d'un carnet de
traitement, il continue à percevoir au moyen de ce carnet le
traitement afférent à la décoration dont il est titulaire.

Il ne doit percevoir à l'aide de cette lettre d'avis que la
différence entre le traitement de l'ancienne et celui de la nouvelle
décoration.